



**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

**DCD/DAC(2004)9/REV2
A usage officiel**

LIENS ENTRE SECURITE ET DEVELOPPEMENT : ENJEUX POUR L'AIDE

Réunion à haut niveau du CAD qui doit se tenir les 15 et 16 avril 2004

Le présent document de réflexion a été rédigé pour introduire l'EXAMEN du point 3a, consacré à la sécurité et au développement, de l'ordre du jour de la réunion à haut niveau du CAD qui doit se tenir les 15 et 16 avril 2004.

Il fait référence à la demande d'entérinement par la réunion à haut niveau du document intitulé "Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance : principes et bonnes pratiques" [DCD/DAC(2003)30/REV3], ainsi qu'à la proposition concernant la comptabilisation dans l'APD des activités en rapport avec la sécurité et les conflits.

Personne à contacter : Mme Lisa Williams, tél. : +33 (0) 1 45 24 90 27 ; lisa.williams@oecd.org
M. Paul Isenman, tél. : +33 1 45 24 94 70 ; paul.isenman@oecd.org ; fax : +33 1 44 30 61 47

**JT00161296
ta22587**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Liens entre sécurité et développement : enjeux pour l'aide

"La définition étroite de la sécurité telle qu'on l'applique aux états n'est plus adaptée aux réalités d'aujourd'hui et prête en conséquence à confusion. Il faut impérativement aller plus profond dans l'étude de la structure, des strates ethnologiques s'il le faut, des états, et élargir la notion de sécurité afin d'y intégrer la sécurité des populations. La sécurité des états et celle des populations sont à l'évidence indissociables puisque l'insécurité des populations conduit inexorablement à la désintégration des états et à l'instabilité régionale et internationale." - "Sécurité des populations, Sécurité des états", Discours de Sergio Vieira de Mello (1996)¹

I. Pourquoi la sécurité est-elle importante pour le développement? Quels sont les difficultés et les risques qui peuvent se présenter dans le domaine de la coopération pour le développement lorsqu'on travaille sur des problèmes de sécurité ?

Quels sont les coûts et les risques inhérents au choix de travailler sur les problèmes de sécurité et les conflits par rapport aux coûts et aux risques auxquels on s'expose en décidant de ne pas se préoccuper de ces aspects ou en ne leur prêtant pas suffisamment d'attention ?

1. Se protéger de la violence est fondamental pour pouvoir lutter contre la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et, de façon plus large, pour instaurer un développement économique, social et politique durable. Un conflit violent qui éclate, que ce soit l'intérieur d'un pays ou entre plusieurs pays, porte inmanquablement un coup d'arrêt au développement. Les problèmes qui viennent se greffer sur un tel conflit – comme la délinquance et la corruption transnationales, le terrorisme, l'apparition d'«économies de guerre», les trafics d'armes et de drogue et la prolifération illicites d'armes de petit calibre et d'armes de destruction massive – représentent des menaces supplémentaires pour les populations, les nations et la sécurité internationale. La mondialisation a transformé les relations entre les états et au sein des États. La sécurité s'est ainsi affirmée comme un enjeu décisif pour le développement. Cette idée est énoncée de façon on ne peut plus explicite dans le Rapport sur la sécurité humaine² qui définit des priorités s'articulant autour de la construction d'états ouverts et à l'écoute de la population, capables d'assurer à cette dernière la subsistance et la sécurité.

2. En 2001, les ministres et les responsables d'organismes d'aide réunis au sein du Comité d'aide au développement ont pris l'engagement – dans la Déclaration des Ministres placée en introduction des Lignes directrices du CAD intitulées *Prévenir les conflits violents* – d'aider les pays partenaires à gérer et résoudre leurs différends par des moyens pacifiques, par l'adoption de normes démocratiques, l'application de principes de bonne gestion des affaires publiques et le respect de l'état de droit. L'expérience a mis en évidence la nécessité d'un engagement durable des partenaires extérieurs et d'une coordination étroite entre eux. Le coût qu'aurait un "abandon", qui reviendrait à laisser des pays sombrer dans de graves difficultés, voire dans la faillite, peut être énorme aux niveaux tant national que régional et international. Pour donner une indication du coût des conflits violents (et des catastrophes naturelles), rappelons que le fardeau de l'aide humanitaire s'est brusquement alourdi, passant de 3 pour cent de l'aide publique au

¹ Discours prononcé à l'OTAN alors qu'il occupait le poste de Haut commissaire adjoint pour les réfugiés (1996) www.cedr.org/96Book/deMello.htm

² Le Rapport présenté au Secrétaire général des Nations Unies le 1^{er} mai 2003 par Sadako Ogata et Amartya Sen met en évidence l'importance de la sécurité humaine pour le développement.

développement (APD) dans les années 80 à près de 10 pour cent ces dernières années.³ Or les apports d'aide ne devraient pas cesser dès qu'une situation d'urgence humanitaire a pris fin. Il est indispensable d'organiser une transition sans heurts de l'aide humanitaire à l'aide à la reconstruction et au développement à long terme. Ces chiffres témoignent aussi de la nécessité de mettre davantage l'accent sur l'articulation entre sécurité et développement. Ils démontrent en outre à quel point il est nécessaire que les pouvoirs publics des pays de l'OCDE et les institutions multilatérales adoptent des stratégies plus volontaristes de prévention des conflits violents et de construction de la paix recouvrant le recensement des outils qui peuvent favoriser une intervention vraiment précoce et l'émergence d'une volonté politique de prévenir l'insécurité et les conflits violents, et non seulement d'y réagir après coup.

3. L'instauration de systèmes de sécurité efficaces, contrôlables et gérés démocratiquement, peut contribuer à renforcer la sécurité des populations et à réduire le risque que des conflits violents n'éclatent : tel est l'objectif de la réforme des systèmes de sécurité (SSR)⁴ qui va bien au-delà du cadre relativement restreint de l'assistance en matière de sécurité aux forces armées et aux services de renseignement et de police. Le système de sécurité recouvre en outre les institutions judiciaires et pénitentiaires, les instances civiles élues et dûment désignées auxquelles il revient d'en assurer le contrôle et la surveillance (Parlement, pouvoir exécutif, ministère de la Défense) et les institutions de la société civile, y compris les médias. Cet aspect important des travaux sur la prévention des conflits et la sécurité est abordé dans le document et la déclaration d'orientation élaborés par le Réseau du CAD sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement (CPDC) et présentés pour approbation à la réunion à haut niveau sous le titre "Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance : principes et bonnes pratiques" [DCD/DAC(2003)30/REV3].

II. Dans quels domaines y a-t-il lieu d'intensifier l'effort engagé pour s'attaquer aux problèmes de sécurité et de développement ?

Les organismes d'aide au développement sont de plus en plus actifs dans ce domaine politiquement sensible : quelles sont les répercussions de cette évolution sur l'affectation et le volume de l'aide ?

4. Les travaux sur la sécurité et le développement, et la réforme des systèmes de sécurité en particulier, intéressent l'ensemble des pays partenaires. Ils revêtent une importance d'autant plus grande pour les pays partenaires exposés à des conflits violents et dans d'autres situations de "partenariat difficile" qui relèvent du processus d'apprentissage et de conseil sur les situations de partenariat difficile.⁵ Ces pays ont en effet besoin d'aide pour palier les graves défaillances de leurs systèmes de gouvernance et de la société civile qui risque de les plonger, ou de les replonger, dans un conflit armé ou une situation de faillite de l'État. Ils ont également besoin d'aide pour pouvoir répondre aux attentes de leurs populations en s'attaquant aux problèmes de l'insécurité, de la corruption endémique, de la pénurie de capacités et de services sociaux de base, mais aussi pour atteindre les OMD. Les principales difficultés sources de conflits sont : la concurrence pour la disposition de ressources naturelles qui alimente des conflits violents et se

³ L'aide humanitaire recouvre l'aide apportée en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine, y compris l'aide aux réfugiés. Coopération pour le développement – Rapport 2003 www.oecd.org/dac.

⁴ *Lignes directrices du CAD. Prévenir les conflits violents (2001), Déclaration des Ministres, page 15.*

⁵ Le Processus d'apprentissage et de conseil sur les situations de partenariat difficile est une initiative bénéficiant du concours du Réseau du CAD sur la bonne gouvernance (GOVNET) et du Réseau du CAD sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement (CPCD), fruit d'une collaboration active entre la Banque mondiale, la Commission européenne (CE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le CAD emploie l'expression « partenariats difficiles » à propos de pays qui se caractérisent par des mécanismes de gouvernance défaillants, une pénurie de capacités ou un manque de détermination à s'attaquer aux problèmes relevant de la lutte contre la pauvreté, et souvent en proie à des conflits violents.

trouve exacerbée par la corruption et la contribution de la corruption endémique à la faillite des États. Les donateurs doivent avoir la volonté de maintenir leur engagement dans ces pays. Cet engagement soit s'inscrire dans la durée, conserver la même intensité et reposer sur la coordination de l'action des différents acteurs extérieurs.

5. Le fait de travailler plus efficacement sur un certain nombre de questions qui se situent au confluent des thèmes de la sécurité, des conflits, de la paix et du développement impose de résoudre des dilemmes en ce qui concerne la répartition de l'aide entre le financement de programmes en faveur de pays « forts » et l'apport d'un soutien supplémentaire à des pays en proie à des conflits ou en situation de « partenariat difficile ». Le redéploiement de l'aide au détriment des nations les plus performantes n'est pas la solution. La réponse aux besoins des pays fragiles traversant une crise doit venir supplément, sans préjudice du nécessaire accroissement de l'aide globale.

III. Comment parvenir à une plus grande cohérence, entre les gouvernements des pays de l'OCDE et au sein de leurs administrations respectives, sur les problèmes de sécurité ?

Il faut que les gouvernements des pays de l'OCDE adoptent des démarches cohérentes dans le domaine de la sécurité. Comment les organismes d'aide et les ministères responsables au premier chef des questions de développement peuvent-ils s'y prendre pour collaborer plus efficacement avec d'autres secteurs de l'administration sur les problèmes de sécurité et les conflits, y compris sur la réforme des systèmes de sécurité ? Quels sont les difficultés et les perspectives propres aux différentes démarches suivies pour instaurer, à l'échelle de l'administration toute entière, des mécanismes visant à déployer des actions en faveur du développement qui soient cohérentes et couvrent l'ensemble des sphères de l'action gouvernementale, notamment dans le domaine de la réforme des systèmes de sécurité ainsi que dans d'autres domaines intéressant la sécurité ?

6. Les gouvernements des pays de l'OCDE recherchent de plus en plus activement comment améliorer la cohérence des stratégies qu'ils déploient pour aborder les questions de sécurité et les situations de conflit. La cohérence suppose la mobilisation, au service d'un objectif commun, de toute la palette des moyens d'action et instruments de financement à disposition dans les domaines de la diplomatie, des échanges, de la finance et de l'investissement, de la défense et de la coopération pour le développement. Les organismes d'aide au développement ont à mener une politique volontariste de mobilisation, à l'échelle de l'administration toute entière, au service des priorités à l'ordre du jour dans le domaine du développement. Cette mobilisation est capitale pour la réalisation des OMD et la sécurité, ainsi que pour d'autres ambitions affichées dans le domaine du développement. Les approches globales contribuent de façon générale à la sécurité aux niveaux régional et mondial, et plus spécifiquement aux préoccupations des pays de l'OCDE en matière de sécurité nationale et internationale.

7. La mise en oeuvre d'une panoplie cohérente et adaptée de stratégies gouvernementales exige que les ministères coopèrent autrement. L'adoption de démarches "coordonnées" suppose l'élaboration de stratégies globales et spécifiques au contexte, ainsi que des moyens supplémentaires, y compris la mise en place de nouveaux dispositifs institutionnels. Les Membres du CAD ont expérimenté des formules novatrices valables susceptibles d'être adaptées et appliquées plus largement. Le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont par exemple institué des commissions et des mécanismes de financement interministériels qui n'existaient pas auparavant. Au sein de ces structures, chaque division conserve son avantage comparatif et ses missions et peut recourir à toutes les solutions budgétaires existantes pour organiser une action face à un conflit violent et à l'insécurité.⁶ Les conflits éventuels – par exemple entre objectifs militaires et objectifs de développement – doivent être résolus à un niveau élevé et au terme d'une analyse clairvoyante.

⁶ *Security Sector Reform Policy Brief*, United Kingdom Department for International Development, the Foreign Commonwealth Office and the Ministry of Defence (2003).

8. Il est primordial d'aider les pays partenaires à se forger leur propre conception de la manière d'aborder les problèmes de sécurité et les conflits de façon à s'assurer que les programmes en rapport avec la sécurité ne risquent pas d'être perçus à tort comme des tentatives pour modeler les institutions et les objectifs des pays partenaires dans le domaine de la sécurité en fonction des priorités des gouvernements des pays donateurs. C'est pour cette raison qu'il convient de favoriser les stratégies prises en main par les pays partenaires, respectant l'optique des acteurs locaux –la société civile et les femmes notamment – et mettant à profit leurs capacités, et d'affiner et d'appuyer les initiatives locales en faveur de la réforme des systèmes de sécurité. L'amélioration de la cohérence, conjuguée à l'intervention des Nations Unies ou d'organisations régionales, peut en outre faciliter la prise en compte de ces préoccupations.

9. Les priorités de la réforme des systèmes de sécurité en particulier ne peuvent être définies uniquement en fonction de ce que les acteurs du développement peuvent faire seuls. Les organismes de coopération pour le développement peuvent en effet aider les pouvoirs publics des pays partenaires à surmonter d'éventuelles contradictions entre les stratégies menées en apportant une contribution active, aux côtés d'autres secteurs concernés de l'administration et au sein d'organisations multilatérales, à l'élaboration de cadres d'orientation stratégique pour la réforme des systèmes de sécurité ; c'est un défi ambitieux que certains ont déjà commencé à relever.

IV. Comment améliorer l'architecture internationale et la coordination de l'aide au service de la prévention des conflits ?

Quels sont les obstacles qui entravent le resserrement de la collaboration entre les gouvernements des pays de l'OCDE et avec les institutions multilatérales, et comment réussir à définir une répartition adéquate des tâches ?

10. Les pouvoirs publics des pays de l'OCDE pourraient oeuvrer de concert au renforcement des capacités des principaux acteurs internationaux, les Nations Unies et l'Union européenne notamment, dans les domaines de la construction de la paix, de la prévention des conflits et du maintien de la paix, ainsi qu'au resserrement de la coordination de l'effort international face à des situations de crise et à l'amélioration de l'efficacité de la contribution apportée aux efforts déployés à l'échelon régional en faveur de la paix et de la sécurité.⁷

11. Les organismes d'aide au développement bilatéraux mettent actuellement l'accent sur le renforcement de la coordination, de l'harmonisation et de l'alignement dans le cadre de leurs activités avec les pays partenaires au sein du Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide. Ce type de collaboration revêt une importance encore plus grande, même si elle se révèle plus difficile, dans les pays en proie à de graves problèmes de sécurité ou à des conflits. Les donateurs bilatéraux et multilatéraux doivent notamment se mettre d'accord pour procéder à des évaluations conjointes ou communes portant sur les conflits et la sécurité dans les pays concernés. Il faudra par ailleurs mettre en pratique des méthodes novatrices puisque les mécanismes traditionnels de coordination de l'aide ont tendance à moins bien fonctionner. Par ailleurs, la nécessité d'associer d'autres ministères des pays donateurs qui ne sont pas encore bien au fait du souci d'harmonisation accroît d'autant les difficultés à surmonter.⁸

V. Comment les pouvoirs publics des pays de l'OCDE peuvent-ils s'attaquer aux problèmes de sécurité et aux problèmes liés aux conflits tout en préservant l'intégrité de l'aide publique au développement (APD) ?

⁷ Rapport du groupe d'étude sur les opérations de paix de l'ONU, "Rapport Brahimi" www.un.org/peace/reports/peace_operations/.

⁸ Lignes directrices du CAD *Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité*, 2003.

Quelles sont les conséquences d'une telle évolution pour la définition de l'APD ? Quelles sont les interrogations politiques qui se profilent lorsqu'on envisage de comptabiliser dans l'APD les apports financiers affectés à des activités intéressant les conflits, la paix et les problèmes de sécurité ?

12. Au moment où les pays donateurs concentrent leur effort sur la réalisation des OMD, les conditions qui prévalent à l'échelle mondiale en matière de sécurité exigent que les pouvoirs publics de ces pays réagissent aux crises qui éclatent à l'étranger sans perdre de vue les considérations relatives à leur sécurité nationale et au développement. Il importe que les objectifs de réduction de la pauvreté, de paix et de sécurité s'étayent mutuellement.⁹ La nécessité d'être clair sur ce que recouvre la notion de "développement" et sur ce qui peut et doit être considéré comme de l'APD se fait sentir avec une acuité accrue. A cet égard, il importe également de mettre en oeuvre des actions au niveau de l'ensemble de l'administration qui soient propices au développement, de veiller à ce que les fonds affectés au développement ne soient pas mal employés et de préserver l'intégrité et la crédibilité des statistiques d'APD.

13. Comme indiqué précédemment, un petit nombre de pays donateurs ont déjà institué des systèmes dont le principe est de permettre de puiser auprès de plusieurs sources budgétaires les fonds nécessaires pour financer des actions sur le terrain. Dans d'autres pays, on constate que les prélèvements effectués sur les ressources affectées au développement pour financer des actions à caractère non militaire de soutien à des forces de maintien de la paix ont augmenté. Le Fonds européen de développement verse une contribution de 250 millions d'euros à la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, contribution qui ne sera pourtant pas comptabilisée dans l'APD.

14. Appuyé et inspiré par la réunion au niveau des hauts fonctionnaires qui s'est tenue les 10 et 11 décembre 2003, le Réseau CPDC du CAD et le Groupe de travail du CAD sur les statistiques ont organisé un atelier pour examiner dans quelle mesure la définition de l'APD et le système de notification des pays créanciers permettent de mesurer la proportion des budgets consacrés par les donateurs au développement qui est affectée à la prévention des conflits et à la construction de la paix, à l'amélioration des systèmes de sécurité et enfin aux secours, à la reconstruction et à la réhabilitation dans des pays ravagés par la guerre. L'atelier a rempli son office en permettant de définir une démarche en deux volets pour parvenir à un accord. Les membres se sont entendus ad referendum sur sept points devant être clarifiés dans les Directives relatives à la notification des apports d'APD (premier volet de la démarche), et ont décidé de poursuivre la discussion sur deux points (second volet). Les questions faisant l'objet du second volet, qui ont trait à la formation des forces de sécurité et au maintien de la paix, exigent des orientations politiques et une réflexion plus poussée. Le Président du CAD fait actuellement diffuser la recommandation qu'il a élaborée dans le but de susciter un consensus dans ce domaine.

15. Les questions soulevées durant l'atelier à propos des aspects relevant du second volet portent notamment sur les points suivants :

- En ce qui concerne la formation, il s'agit de savoir comment faire en sorte que les forces de sécurité en place dans les pays en développement reçoivent une formation de base dans des domaines comme les droits de l'homme, le droit humanitaire international, l'égalité homme-femme, le VIH/sida, ainsi que dans d'autres secteurs en relation avec la santé.
- En ce qui concerne le maintien de la paix, certains membres ont demandé s'il serait indiqué que le soutien apporté à des troupes de maintien de la paix de pays de l'OCDE (dans les secteurs stipulés au paragraphe 1.35 des Directives) soit comptabilisé dans l'APD alors que les fonds destinés à financer le soutien aux troupes de maintien de la paix de pays en développement au titre d'activités similaires ne peut l'être. Dans l'un et l'autre cas, certains

⁹ Discours d'ouverture de la Commission européenne, Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires, 2003, DCD/DAC/A(2003)15/RD13.

ont exprimé la crainte de voir les chiffres de l'APD augmenter fortement au risque de compromettre la crédibilité des statistiques du CAD.

IV. Comment intégrer la réforme des systèmes de sécurité dans ce programme d'action global et comment se donner les meilleures chances d'avancer sur ce front, ainsi que dans d'autres domaines connexes ?

Par quels moyens les gouvernements des pays donateurs peuvent-ils renforcer leur soutien aux pays partenaires grâce à la réforme des systèmes de sécurité ? Quelle contribution les organismes d'aide au développement peuvent-ils apporter à la poursuite de cet effort ?

16. Les stratégies mises en oeuvre par les pouvoirs publics des pays de l'OCDE pour aider les pays en développement à réformer leurs systèmes de sécurité peuvent permettre à ceux-ci d'accomplir une avancée cruciale sur la voie de la démocratie et de la protection de la population et de l'État. Le document d'orientation intitulé "Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance : principes et bonnes pratiques" [DCD/DAC(2003)30/REV3] – soumis pour entérinement à la réunion à haut niveau – a vocation à guider les organismes d'aide au développement et les services de l'administration à surmonter certaines difficultés qui se situent à l'intersection entre la sécurité et le développement, et à réfléchir aux moyens d'appliquer à la réforme des systèmes de sécurité des principes sains au regard du développement. Sachant que la réforme des systèmes de sécurité est un sujet de préoccupation largement partagé par les gouvernements des pays de l'OCDE, certains membres du CAD ont également suggéré que ce document soit présenté au Conseil de l'OCDE pour information. Les ministres et les responsables d'organismes d'aide souhaiteront peut-être étudier d'autres moyens de porter ces travaux à la connaissance d'une plus large palette d'acteurs issus d'autres secteurs de leurs administrations respectives.

17. La suite à donner à cette réflexion est essentiellement du ressort des membres du CAD et des organismes internationaux, mais le fait d'avoir une idée des priorités des ministres et des responsables d'organismes d'aide peut aider à orienter les travaux à entreprendre sur les liens entre sécurité et développement. Plusieurs organes subsidiaires du CAD ont, en réponse à des indications qui leur ont été données par les réunions à haut niveau et les réunions au niveau des hauts fonctionnaires ayant eu lieu récemment, formulé des propositions de travaux à entreprendre sur les conflits et la sécurité visant notamment à :

- Mettre en oeuvre la réforme des systèmes de sécurité en organisant des ateliers régionaux avec des partenaires et l'équipe de projet du Réseau CPDC chargée de la réforme des systèmes de sécurité afin de contribuer à accélérer la progression de la réforme des systèmes de sécurité dans la hiérarchie des priorités et à encourager la réalisation d'avancées concrètes dans ce domaine.
- Favoriser la prise en compte systématique de la nécessité de déployer une action volontariste de prévention des conflits et de construction de la paix et l'éveil d'une volonté politique en ce sens, et dresser un bilan de l'expérience acquise dans le domaine de la construction de la paix (Réseau sur l'évaluation)
- Mettre la gestion de l'environnement et des ressources naturelles au service de la paix, et améliorer l'intégrité et la responsabilité sociale des entreprises dans les zones de conflit en collaboration avec la Direction des Affaires financières de l'OCDE (Réseau CPDC)
- Encourager une transition sans heurts de l'aide humanitaire à l'aide à la reconstruction et au développement à long terme (Réseau CPDC). Par ailleurs, les donateurs ont eu des débats sur

la notion de « bonne conduite en tant que donneur » et le CAD étudie actuellement si et comment son processus d'examen par les pairs pourrait être élargi de manière à couvrir l'aide humanitaire

- Dans le prolongement des orientations définies par la réunion à haut niveau, le Réseau CPDC et le Groupe de travail sur les statistiques continueront de travailler sur les questions ayant trait à la comptabilisation dans l'APD et à la codification utilisée dans le SNPC
- Stimuler la coordination dans les situations de partenariat difficile et réfléchir aux questions qui se posent concernant la répartition de l'aide entre les pays en situation de partenariat difficile et les programmes en faveur des pays forts (processus d'apprentissage et de conseil sur les situations de partenariat difficile)
- Appuyer les efforts engagés pour combattre la corruption, notamment dans le cadre du Forum des partenaires au développement sur l'amélioration de l'efficacité des donateurs au service de la lutte contre la corruption, manifestation de haut niveau organisée par le CAD les 15 et 16 juin 2004 (GOVNET) en collaboration avec plusieurs directions de l'OCDE
- Aborder les thèmes du trafic de femmes et d'enfants dans des situations de conflit (GENDERNET).